

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 22-23.01

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 22-23 / 04

CONSIDÉRANT la modification de l'article 4.2.1 du Règlement des études universitaires portant sur les conditions d'admission sur la base des études universitaires ;

CONSIDÉRANT le constat fait par le comité de programme du Baccalauréat appliqué en gestion de l'accueil et de l'hôtellerie (BAGAH) concernant une iniquité entre l'exigence d'un niveau minimal requis pour l'admission sur la base du Diplôme d'études collégiales (cote R de 24) tandis qu'aucune exigence de niveau n'est requise pour une admission sur la base universitaire;

CONSIDÉRANT la volonté du comité de programme BAGAH d'encourager l'accès aux études supérieures tout en rappelant que la réussite universitaire nécessite un engagement important;

CONSIDÉRANT l'importance d'adopter une approche inclusive à l'endroit d'une personne candidate n'ayant pas un profil académique classique;

La Commission des études universitaires recommande à la Directrice générale de modifier les conditions d'admission au BAGAH et au certificat en management de l'accueil et design de l'expérience client sur la base universitaire de la manière suivante:

1. Avoir réussi 15 crédits universitaires avec une moyenne d'au moins 2.5 sur 4.3;
2. Lorsque la moyenne des 15 crédits est inférieure à 2.5 sur 4.3, accorder une admission conditionnelle à l'obtention d'une moyenne minimale de 2.5/4.3 aux quatre (4) premiers cours (12 crédits) suivis par la personne étudiante, sans obligation que les quatre cours soient suivis la même session.

Toutes les conditions relatives au niveau de langue et aux cours de mathématiques sont conservées.

La recommandation est applicable dès la période d'admission de janvier 2023.

PROPOSÉE PAR CYNTHIA LAPOINTE

APPUYÉE PAR VICTORIA NAJERA-HUOT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires